

LIBERTES ?

Pour la protection de la vie privée, de l'image, contre l'informatisation de la société, la carte VITALE, la vidéosurveillance...

ISSN : 1767-3909

OCTOBRE/ NOVEMBRE/ DECEMBRE 2004

Numéro 4

Prix : 1,5€

SOMMAIRE

⊙ EDITO :

-A qui profite le dossier médical partagé ?

⊙ ASPECTS JURIDIQUES :

-L'enfant a droit au respect de sa vie privée.

-Double victoire juridique pour l'association MANNVERND

-Début du procès des écoutes de l'Elysée « pour atteinte à l'intimité de la vie privée ».

⊙ ASPECTS HISTORIQUES

-Création d'Internet

-La revue « Que choisir » en question.

-La belle histoire de la multinationale IMS ou comment le commerce des données de santé profite à l'Industrie pharmaceutique.

-Stratégie marketing de IMS : témoignage d'un médecin.

-Informatisation des cabinets médicaux : la multinationale Nestlé offre un logiciel aux pédiatres .

-Logiciel Visident : un marché en pleine expansion.

⊙ NOUVELLES TECHNOLOGIES,

INFORMATISATION : POUR QUELLE PLANETE ? POUR QUELLE SOCIETE ?

-Le tout-électronique dans les voitures met en péril le gagne-pain des petits mécaniciens.

-Insécurité, violences sur Internet.

⊙ PERSPECTIVES TOTALITAIRES :

Les politiques de santé publique en question.

-La technologisation de la santé comme mirage sans lendemain.

-« La guerre au vivant ».

-Des gouvernements vendent les données génétiques des citoyens : une nouvelle forme d'esclavage.

-La réalité rattrape la fiction.

⊙ RESISTANCES ICI ET AILLEURS

- Appel au boycott du principe du médecin traitant.

-Chronique du « Dossier Médical à Problèmes ».

-Collectif « Résistance à la Délation »

-« Simples citoyens » contre les nanotechnologies.

-Cérémonie des Big Brother awards.

-Des Américains contre le Patriot Act.

EDITO

A QUI PROFITE LE DOSSIER MEDICAL PARTAGE ?

Les tenants de l'informatisation des données de santé, de la carte Vitale et maintenant du dossier médical

partagé (D.M.P), c'est-à-dire du fonctionnement en réseaux informatisés, de la libre-circulation et du partage des informations médicales nominatives, se disent promoteurs du Progrès, aujourd'hui synonyme de nouvelles technologies de l'information et de la communication .

Les détracteurs de ces projets et de leurs mises en œuvres sont qualifiés de «rétrogrades» : «il ne faut pas avoir peur du Progrès», « on ne va tout de même pas revenir au Moyen-Age!»*.

S'agit-il d'être technophile ou technophobe ?

Osons affronter la pensée unique, la propagande des médias, des ministres, des leaders d'opinion, l'arrogance des techniciens, des dirigeants des start-up de l'informatique...

Le droit de savoir, le droit de comprendre est un droit fondamental de l'être humain.

Partons d'un constat élémentaire : les nouvelles technologies sont incompatibles avec la protection de notre droit fondamental à la vie privée, au secret médical.* [Les N.T.I.C dans ce domaine portent irréversiblement atteinte à notre liberté, notre dignité, notre sécurité en s'appropriant le trésor inestimable de notre intimité.](#)

Pourquoi alors nos responsables politiques et institutionnels, garants de nos droits, admettent-ils ce danger nouveau ? Pourquoi ce TOUT INFORMATIQUE ?

Ils soutiennent les intérêts industriels et commerciaux du fer de lance du libéralisme mondial : le secteur des télécommunications, de l'informatique; pour le D.M.P, c'est plus particulièrement le marché des logiciels.

La page d'analyse financière sectorielle du «Journal des finances» du 16 au 22 octobre 2004 est édifiante: « LES EDITEURS DE LOGICIELS MEDICAUX PROFITERONT DE LA REFORME DE LA SANTE. Le marché de l'informatisation des professions de santé est en pleine reprise, dopé en France par les projets de l'informatisation de la chaîne de soins à travers la création de dossiers médicaux des patients consultables à distance par le corps médical. [...] Les perspectives de croissance suscitent les convoitises. Il est question de rachats de petits éditeurs français par de grands groupes, souvent étrangers ».

Une sélection de quatre sociétés est proposée aux actionnaires: Médasys, Calystene, R2I Santé, Medcost*.

Monsieur le Ministre, Messieurs les décideurs, les leaders d'opinion, nous ne sommes pas technophobes, nous revendiquons le droit à l'information, à la réflexion critique, le droit de décider quelles (nouvelles) technologies doivent faire partie de l'organisation sociale.

Nous refusons le DMP qui enrichit les start-up et les actionnaires des marchés de l'édition de logiciels dont vous encouragez l'émergence et le développement au mépris des droits fondamentaux des citoyens.

Nous refusons l'extension du contrôle social, le principe d'un individu transparent dont vous vous targuez comme les acteurs de ce marché qui vantent cette :

« technologie qui suit les patients à la trace »*

M.H.LAURENT

ASPECTS JURIDIQUES

Textes législatifs qui répriment l' « atteinte à l'intimité de la vie privée » :

-Code pénal : article 368

L'ENFANT A DROIT AU RESPECT DE SA VIE PRIVEE

Les parents et la société sont garants de la protection du droit à la vie privée de l'enfant.

Article 16 de la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant, signée à New-York le 26 janvier 1990 :

1-« Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance (...)

2-L'enfant a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes ».

ISLANDE : UNE DOUBLE VICTOIRE JURIDIQUE

L'association islandaise MANNVERND engagée depuis plusieurs années dans des actions judiciaires contre le Parlement islandais vient d'avoir gain de cause.

Le Parlement avait cédé en 1998, le fichier médical national à un groupe industriel américain DE CODE GENETICS, pionnier de l'économie génétique.

Deux jugements sont intervenus en faveur de l'association :

-En terme de droit national, la Cour Suprême islandaise a reconnu l'anticonstitutionnalité de cette loi.

-En droit européen, la Cour européenne des Droits de l'Homme a donné gain de cause à l'association qui avait porté plainte pour viol de la vie privée.

Pour information :

Site de l'association <http://www.mannvernd.is/english/index.html>.

Tél : 3548817194

15 NOVEMBRE 2004, A PARIS, DEBUT DU PROCES DES ECOUTES DE L'ELYSEE « POUR ATTEINTE A L'INTIMITE DE LA VIE PRIVEE ».

Le 4 mars 1993, le journal « Libération » faisait éclater cette affaire d'état.

Le 15 novembre 2004, devant la seizième chambre correctionnelle du Tribunal de Paris, a débuté le procès de ces écoutes illégales.

« De 1983 à 1986, au moins 150 personnes (avocats, journalistes, citoyens ordinaires) ont été placées sur écoutes illégales par la présidence de la République ». (« Le Monde, 16-11-04).

Dans le procès les parties civiles (parmi lesquelles le journal « Le Monde »), sont en face de 12 prévenus, le procès devrait durer 3mois.

L'Editorial du « Monde » du 16-11-04 s'indigne de ces écoutes « hors de toute protection judiciaire » et affirme : « les hommes de l'Elysée avaient de toute évidence, pour leur part, perdu de vue les lois de la démocratie ».

● A lire, dans le « Canard enchaîné » du 01-12-04 : « Pendant le procès des écoutes, les écoutes prospèrent » (article de Louis-Marie Horeau).

ASPECTS HISTORIQUES

CREATION D'INTERNET

Il y a une trentaine d'années le Département de la Défense du gouvernement fédéral des Etats-Unis créait Internet pour permettre aux chercheurs militaires et à leurs collègues universitaires de poursuivre leurs travaux en cas de guerre nucléaire.

LA REVUE QUE CHOISIR EN QUESTION

Le numéro spécial de la revue "Que choisir" d'octobre 2004 (n°61), a attiré de nombreux lecteurs par son titre d'appel en première de couverture : « Menaces sur notre vie privée. Tous fichés, épiés, surveillés... »

Il ne propose pourtant aucune véritable information, ni aucune analyse de la violation de la vie privée, du secret médical inhérente à l'informatisation des données de santé, à leur libre circulation dans des réseaux instituée par le « dossier médical partagé » (hypocritement aujourd'hui appelé : « dossier médical personnalisé »). Rien du « casier judiciaire informatisé de la santé » constitué d'environ 60 millions de dossiers médicaux hébergés et consultables par Internet !

Curieuse manière d'informer pour une revue qui se déclare indépendante de l'état et de tout intérêt commercial.

Rien d'étonnant à vrai dire pour ceux qui avaient lu en décembre 1999 le dossier intitulé « La médecine de demain : les réseaux de soins » ! (spécial n°42)

Ce dossier faisait l'éloge des réseaux informatisés, du partage de l'information autour du patient, du médecin référent allant même jusqu'à affirmer que c'était « le sens de l'histoire » !

« Que choisir » oubliait de nous dire les dangers de l'informatique, les textes de droit qui nous protègent, d'identifier les intérêts industriels et commerciaux en jeu, de nous informer sur l'existence et le développement du commerce des données de santé.

REACTION D'UN LECTEUR DE LA REVUE

« Que choisir » spécial décembre 99.

Le magazine Que choisir si compétent pour traquer les tromperies quand il compare les marques de réfrigérateurs, de shampoing ou d'appareils de photographie numérique se lance dans la médecine.

On savait déjà que le magazine n'avait peur d'aucun groupe industriel, bancaire ou commercial si puissant soit-il.

On s'attendait à ce qu'il nous aide à comprendre les enjeux de la médecine moderne.

On découvre avec stupéfaction qu'il n'y a pour une fois aucun test comparatif entre divers systèmes de soins, et que la solution unique ce sont les réseaux de soins parce que « cela va dans le sens de l'histoire ». (page 120)

Avec les réseaux Que choisir choisit la maîtrise des dépenses de santé, choisit la régulation de l'offre de soins, choisit le dossier médical commun informatisé, choisit la parfaite transparence entre tous les intervenants, choisit l'harmonisation des pratiques selon des référentiels qui allient qualité et coût bas.

De qui se moque « Que choisir » ?

Le soin médical serait un objet de consommation, comme le réfrigérateur, le shampoing ou l'appareil photo numérique ?

La transparence totale, l'informatisation des données de santé c'est exactement ce que veulent les états totalitaires et les sociétés marchandes pour gérer les consommateurs, les citoyens aux mieux de leurs intérêts à eux

C'est exactement ce que veulent les assureurs privés ou mutualistes, l'industrie pharmaceutique, l'industrie informatique, les employeurs : le citoyen transparent, qu'on peut suivre à la trace, comme un objet, un veau ou un mouton. Qu'on lui accroche la carte Vitale 2 à l'oreille, avec toute sa vie privée à la disposition du plus fort du

moment (l'assureur qui va choisir les meilleurs clients, la politique qui va choisir d'éliminer les plus coûteux, les vieux ?, l'employeur public ou privé qui saura éviter l'embauche de personnes à risque: diabète, spondylarthrite, dépression, alcoolisation...)

« Que choisir » collabore donc avec tous ces pouvoirs qui cherchent à en savoir le plus possible sur le consommateur-citoyen pour le manipuler .

Que choisir cherche t-il à étendre son champ de compétences, si tout est consommation, tout relève de que choisir ?

A quand un numéro spécial sur la vie artistique ou spirituelle ou politique des années 2000 ?

De grâce, contentez-vous des objets de consommation .

Laissez les consommateurs-citoyens libres pour le reste.

Permettez-moi de vous suggérer une enquête médicale plus sérieuse : comparer les médicaments génériques entre eux, dites-nous s'ils sont vraiment équivalents, que penser de leur biodisponibilité ?.

Autre enquête : dites-nous pourquoi la quasi-totalité des médicaments rapportés en pharmacie sont brûlés et non redistribués, est-ce seulement pour ne pas payer les frais de recyclage ?

Auriez-vous peur, vous aussi, de l'industrie pharmaceutique ? La médecine des années 2000, ça ne serait pas « du tout choisir d'avance » parce que la gauche n'a jamais remis en question le Plan Juppé ? (page 116)

JLR

LA BELLE HISTOIRE DE LA MULTINATIONALE IMS OU COMMENT LE COMMERCE DES DONNEES DE SANTE PROFITE A L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE.

Origine

Cette société a été créée en 1960 par un cabinet de comptables de Chicago qui faisaient le suivi des ventes de l'industrie pharmaceutique.

Implantation

C'est une société canadienne côtée à New-York qui est implantée dans 100 pays dont la France.

Au Canada elle recueille les données auprès de 650 000 hôpitaux, pharmacies, médecins.

« La branche française a un effectif de 250 salariés » (« Zdnet », 3-01-05).

Le 4 mai 2002, IMS faisait l'acquisition du groupe PR dirigé par Daniel Val. La société PR dirige un magazine de référence de l'industrie du médicament (« Pharmaceutiques »).

Une activité commerciale florissante qui profite à l'Industrie pharmaceutique.

Comme Cégedim?, [cette société internationale exploite commercialement les données de santé informatisées.](#) Son chiffre d'affaires en 2001 était de 1,58 milliard d'euros. Elle traite chaque année plus de 250 millions de transactions pour créer une base de données complète sur les courbes de diagnostics et de traitements : ce sont là des informations cruciales au bénéfice de la gestion [et des forces de vente des](#) industries pharmaceutiques.

A découvrir dans l'article suivant : les stratégies commerciales de IMS auprès des médecins...

M-H LAURENT

Sources :

-site internet de IMS

-« Libération », 23-05-01

- « Zdnet », 3-01-05

TEMOIGNAGE

Je possède un logiciel médical depuis cinq ans. Je n'en utilise que quelques fonctions, essentiellement pour une meilleure organisation du secrétariat et de la comptabilité.

Je me suis refusée à toute télétransmission que ce soit avec mes collègues, les laboratoires ou la caisse de Sécurité sociale.

Récemment, le concepteur de ce logiciel (un des deux logiciels les plus répandus en France) a convié les utilisateurs à une réunion de formation et de mise à jour des connaissances de la nouvelle version du logiciel. Celle-ci prévoit entre autre la réalisation des feuilles de soins électroniques avec le module en 1,40, ce qui rend obsolètes tous les équipements antérieurs. Elle permet aussi la réalisation du dossier médical « partagé » pour lequel il faut savoir que sera demandé aux médecins dans l'avenir de transmettre les informations médicales des patients, sous forme codée, au niveau d'un « site hébergeur ».

Dès le début de la première journée une intervenante nous a présenté la Société IMS (Institut de statistiques médicales) dont elle était un des cadres dirigeants.

IMS nous a été présenté d'emblée comme un partenaire désormais indispensable des pouvoirs publics. IMS voudrait également être considéré comme un organisme de veille sanitaire pouvant, grâce à son activité, les alerter très tôt.

Ils prennent pour démonstration l'exemple de la canicule de l'été 2003.

Tout le monde sait que les médecins libéraux ont été accusés d'avoir insuffisamment joué leur rôle dans la prise en charge des effets de la canicule notamment au niveau des personnes âgées.

IMS aurait démontré le contraire en montrant que la prescription des traitements de réhydratation par les généralistes avait débuté dès le mois de mai et juin, bien avant les grosses chaleurs. Ce seul fait aurait pu alerter à temps la commission de veille sanitaire et l'ampleur de ces prescriptions, comparativement aux données des années précédentes, montraient que les généralistes n'avaient pas failli. Partant de cet exemple, il déclare pouvoir donc défendre les médecins libéraux.

Comment IMS peut-il avoir connaissance de ces faits ?

C'est tout simple, il nous a été demandé, sur la base d'un volontariat, l'autorisation de se brancher directement sur nos ordinateurs afin de relever toutes les prescriptions que nous faisons au quotidien.

Un atelier spécifique a été consacré à cet aspect du logiciel où tout était prévu à l'origine, dans la conception même de celui-ci pour que le transfert des données de prescriptions du médecin puisse se faire dans la plus grande facilité pour le praticien, sans même qu'il ait à intervenir. Il suffit qu'il soit d'accord avec le procédé et qu'il active une fois pour toutes une fonction du logiciel.

Cette pénétration dans nos ordinateurs, techniquement possible, n'est-elle pas un réel danger ?

Avec la transmission de la pathologie du patient pour remplir le « dossier médical partagé » et celle des prescriptions à des organismes à « orientation statistique » dont on ne connaît même pas les commanditaires, le médecin que je suis est en droit de se poser des questions sur le devenir du secret médical. Celui-ci est la base de la relation de confiance médecin-malade sur laquelle j'ai basé toute mon activité jusqu'à présent.

Il n'est peut-être pas inutile de rajouter que nous sommes nombreux à ne pas accepter cette dérive, et qu'il est en outre absolument indispensable que le plus grand nombre de nos concitoyens en soit informé pour y faire échec.

Dr GJ

INFORMATISATION DES CABINETS MEDICAUX LA MULTINATIONALE NESTLE OFFRE UN LOGICIEL DE LA SOCIETE AXILOG AUX PEDIATRES

Nestlé est une multinationale du secteur agro-alimentaire très engagée dans l'alimentation infantile (lait, « petits pots » ...).

Son chiffre d'affaire au premier semestre 2003 était de 41, 4 milliards de francs suisses.

Elle a démarché les pédiatres en 2002 pour leur proposer un logiciel de la société AXILOG (Axisanté) appelé Infansoft, destiné à la télétransmission et à la comptabilité, 906 pédiatres ont accepté et ont reçu la version 1 du logiciel gratuitement (26 euros par mois pour l'assistance et les mises à jour) ; cette licence est payante depuis le 30 septembre 2003 : 595 euros.

L'association française de pédiatrie ambulatoire, à travers le Club national Infansoft, fait la promotion du logiciel et fait l'éloge de son partenariat avec Nestlé et Axilog : « le logiciel Infansoft a été réalisé grâce à la

collaboration de notre fidèle partenaire Nestlé et Axilog ».

C'est l'association qui organise les journées de formation et présente le logiciel aux visiteurs Nestlé.
Etre adhérent à l'AFPA [1] permet d'obtenir des avantages tarifaires.

Sources : Site Internet de Nestlé ; [http :perso.wanadoo.fr/didier/infansine/document/bocquet.htm](http://perso.wanadoo.fr/didier/infansine/document/bocquet.htm)

Pour information :

- 1- Le médecin déduit fiscalement ses frais d'informatisation.
- 2- Le prix de 595 euros équivaut, semble-t-il, à la moitié de la valeur du logiciel, en effet les logiciels du même type coûtent environ 12000 euros.

M-H LAURENT

UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION

Le logiciel Visident : imagerie numérique pour dentistes, vient de connaître en Bourse un décollage spectaculaire.

Source :
« Journal des finances » du 16 au 22 octobre 2004.

INFORMATISATION, NOUVELLES TECHNOLOGIES : POUR QUELLE PLANÈTE ? POUR QUELLE SOCIÉTÉ ?

LE TOUT ÉLECTRONIQUE DANS LES VOITURES MET EN PÉRIL LE GAGNE-PAIN DES PETITS MÉCANICIENS

L'informatisation des véhicules automobiles (omniprésence de l'électronique) crée de graves soucis aux petits artisans qui, très souvent, ne peuvent ni identifier, ni traiter la panne parce qu'il leur manque le terminal de diagnostic. Cette acquisition nécessiterait un investissement financier et une formation en informatique. Il ne leur reste plus qu'à faire des vidanges, à changer des plaquettes de freins...
Un vrai gâchis de savoir-faire.

Et du côté des automobilistes : plus de sécurité avec l'informatique ?

L'objectif officiel de ces équipements électroniques est la sécurité. Rien n'est moins sûr : bugs électroniques, pannes liées à l'électronique, rappels de véhicules par les concessionnaires...

Il est temps de se poser la question : cette sophistication, cette complexité sont-elles nécessaires ? sont-elles néfastes ?

M-H LAURENT

Sources :
-«L'Automobile magazine », février 2004
-« Aujourd'hui », 6-10-04
-« La Croix », 6-10-04 « L'Electronique est-elle dangereuse ? »

INSECURITE, VIOLENCES SUR INTERNET

Piratage de centaines de noms de clients et de numéros de Sécurité sociale(!)

C'est ce qu'a reconnu l'opérateur de téléphonie T. mobile, filiale de Deutsche Telekom.: « un pirate a eu un accès à ces données nominatives, via son réseau informatique ». (« *La Tribune* », 14-01-05)

Intimidations, Racket sur Internet

Le Club de la sécurité des systèmes d'information français alerte les pouvoirs publics sur la montée en puissance des vols de données, du racket sur Internet. « Le site Softbank s'est vu réclamer 28 millions de dollars contre la non divulgation de données personnelles de quelques millions de clients ». (« *La Tribune* », 14-01-05)

Des failles dans les systèmes de sécurité sur Internet

La cryptographie est une technique qui vise à sécuriser la circulation des données sur Internet. Les cryptographes s'acharnent à mettre à l'épreuve ces systèmes de protection. Le magazine « *La Recherche* » de janvier 2005 rapporte qu'au congrès mondial Crypto 2004, durant l'été 2004 « des fonctions de hachage encore utilisées sur Internet n'ont pas résisté aux assauts de trois équipes de cryptographes ».

« Le hachage était presque parfait »◇

Pas rassurant... pour le moins !

PERSPECTIVES TOTALITAIRES

LA TECHNOLOGISATION DE LA SANTE COMME MIRAGE SANS LENDEMAIN .

Il est difficile , sauf sans doute pour les politiciens, d'éluder le constat que la « réforme de la santé » se résume à une destruction systématique de son domaine , à une politique délétère qui a d'ailleurs été menée avec une aussi grande constance par la gauche que par la droite. Par contre, un des effets de cette politique reste plus masqué : la normalisation subjective à laquelle elle va conduire. Normalisation, ou plutôt destruction subjective, conduisant à la production à grande échelle de ces « hommes de la masse » que Hannah Arendt avait décrit comme éléments de base des systèmes totalitaires...

Ainsi nous, nous savons bien que l'acte médical est un acte de virtualisation par son informatisation sans reste, anéantissant ainsi le peu qu'il lui resterait d'efficacité symbolique, (les promoteurs de cet exploit s'étonnant gravement ensuite de la multiplication des actes et du « nomadisme médical », occasion d'ailleurs pour eux de prescrire un surcroît de menaces et de contrôle).

Mais nous risquons d'avoir déjà oublié que Giorgio Agamben, dénonçait il y a quelques mois le fichage, selon lui le « tatouage » biométrique imposé par les Etats-Unis pour pénétrer sur leur territoire (Non au tatouage biopolitique , « *Le Monde* », 01.2004), « signe avant-coureur de ce que l'on nous demandera plus tard d'accepter comme l'inscription normale du bon citoyen dans les mécanismes et les engrenages de l'Etat » . Car avec le dossier médical informatisé, la réforme actuelle de la santé en Europe introduit d'une manière détournée, particulièrement retorse puisqu'elle prend le masque de la protection des individus et de la sollicitude, un tel type de tatouage, bien plus radical que celui de l'administration Bush du fait du nombre des données fichées.

Le plus remarquable étant sans doute le silence généralisé, en particulier des opposants et notamment des médecins (qui en seront les premiers agents), concernant cet état de fait.

Un silence qui témoigne des progrès accablants de la servitude et de sa plus fidèle comparse : l'anéantissement de toute pensée critique.

Dans cet état de fait on retiendra aussi la particulière responsabilité des organisations syndicales, médicales, mais aussi ouvrières (usurpant le crédit encore fait à une contestation sociale pourtant depuis longtemps reniée), qui s'avèrent aujourd'hui constituer en elles-même une des figures, nouvelle mais redoutable de cet «homme de la masse», venant s'ajouter à la liste dressée par Hannah Arendt. Faut-il rappeler que cet auteur avait insisté sur la parfaite incapacité pensante des rouages des systèmes totalitaires, il n'est donc pas très surprenant qu'une même incapacité s'avère, aujourd'hui encore, au centre du dispositif qui se déploie. Resterait cependant à préciser qu'il s'agit de l'incapacité à penser en terme d'essence et de limite. C'est à notre sens la définition la plus pertinente de ceux que l'on peut nommer aussi ces «hommes sans destin» dont parle Imre Kertész. Ainsi, un des rouages centraux du système sanitaire actuel déclarait par exemple avec un belle assurance qu'«il faut toujours rappeler qu'en médecine ou dans tout autre domaine l'informatique et la messagerie ne sont que des outils au service des personnes et du développement de la connaissance humaine». Trahissant naïvement sa radicale incapacité à tirer l'expérience des tragédies de l'histoire la plus récente, cette histoire qui n'a cessé de démontrer que la technique pouvait échapper à l'homme, s'emballer et le détruire sans recours, emportée par le mouvement infiniste qui la caractérise. Une destruction qui n'est donc nullement un accident mais bel et bien un fait de structure : comme avec un métronome, la destruction finale de l'objet absolument livré au déchaînement technique est quasi inévitable, quel qu'il soit : matériel, animal ou humain (est-il nécessaire de donner la liste ?), devenu de plus en plus inconsistant, soumis aux seules exigences «rationnelles» d'un circuit dont il n'est plus qu'une pièce, sa destruction insiste dans une répétition démoniaque.

Il faut donc considérer avec une particulière attention ce qui se met en place aujourd'hui avec la réforme de la santé, elle ne consiste pas en une simple technologisation de la santé, c'est d'une technologisation totale, sans reste, de celle-ci et par la même occasion de l'être humain lui-même qu'il y va. Car il s'agit évidemment par la même occasion de la réduction de ceux qui étaient auparavant des «patients» à une matière première, gérée à partir de critères statistiques d'efficacité et source potentielle de données pour les laboratoires. Ce qui suppose l'effacement total de ce qui aurait pu persister d'une médecine se définissant comme une expérience pensante et non comme la simple application de protocoles anonymes dictés par l'informatique.

Pierre GINESY

«LA GUERRE AU VIVANT»

Voici quelques lignes signées Jean-Pierre Berlan (directeur de recherches à l'INRA de Montpellier) extraites du livre collectif : La guerre au vivant, éditions Agone, collection Contre-feux (2001) :

« La guerre secrète que l'économie politique fait au vivant depuis qu'il est un enjeu économique (au moment de la Révolution industrielle pour les animaux, un siècle plus tard pour les plantes) s'est brutalement intensifiée avec les chimères génétiques qui parachèvent son instrumentalisation à des fins de profit. Comme dans toutes les guerres modernes, la propagande est essentielle. Georges Orwell en a décrit la forme totalitaire, à vrai dire frustré par rapport à ce que permettent les techniques modernes de contrôle social par la communication. »

DES GOUVERNEMENTS VENDENT LES DONNEES GENETIQUES DES CITOYENS : UNE NOUVELLE FORME D'ESCLAVAGE

Une « OPA » sur les données génétiques des peuples de la terre a commencé.*

?17 décembre 1998 : « 63 membres du Parlement islandais ont voté un projet de loi autorisant le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale à donner à la société américaine Decode Genetics une licence exclusive pour la mise sur pied et l'exploitation d'une base de données médicales à partir des dossiers médicaux de la population, sans que celle-ci ait eu son mot à dire ». (Marianne, du 11 au 17-09-00).

?2000 : le gouvernement des îles Tonga cède à une société privée des droits sur le patrimoine génétique de la population de l'île à la société australienne Autogen qui a signé un accord avec le ministère tonguien de la Santé.

?octobre 2003 : le gouvernement estonien vote une loi qui permet la commercialisation des données génétiques d'un million de personnes (collecte du génotype de 2 / 3 de la population).

-270000 Islandais, 108000 Tonguiens , 1 million d'Estoniens... : ce n'est qu'un début !

Le laboratoire mondial « Human genome project » a l'ambition de cartographier le génome planétaire*.

Il a une importante implantation en Chine.

Des prétextes de recherche en Santé publique.

Cette commercialisation des données de l'intime est justifiée par des objectifs de recherche en Santé publique. Ces programmes de recherche génétique prétendent permettre de lutter contre les maladies (arthrite rhumatoïde, cancers, maladies cardio-vasculaires...), il s'agit d'établir « si la prévalence d'un gène peut-être la cause d'une maladie particulière » (« Le Quotidien du médecin », 24-11-00).

Des enjeux industriels et commerciaux considérables.

L'industrie pharmaceutique est au premier rang pour élaborer les « médicaments du futur » qui seraient fabriqués avec les molécules capables d'agir sur les « mauvais » gènes.

L'exemple du contrat de 200 millions de dollars signé entre la société Decode Genetics et le laboratoire suisse Hoffman Laroche est éclairant.

Main basse sur l'intimité biologique des personnes et des peuples.

Ces états qui s'allient ainsi à des intérêts privés bafouent les droits fondamentaux des personnes (droit à la vie privée, à l'intégrité physique et morale...) garantis par la Charte des Nations-unies, en raison de la centralisation de fichiers médicaux, de l'appropriation de l'ADN, du croisement de ces données avec des bases de données généalogiques.

Ils créent un danger majeur pour l'humanité : que des sociétés privées détiennent des droits exclusifs sur le génome humain qui serait enfin brevetable !

Non à « l'esclavage génétique »

En Islande l'association Mannvernd (Pour la protection de l'homme) se bat juridiquement. Elle conteste la loi votée en affirmant qu'elle est anticonstitutionnelle : « cette base de données médicales est contraire à toutes les bases éthiques scientifiques, c'est un viol de la vie privée ».

Des habitants de Colombie, du Pérou, leurs avocats [2] dénoncent l'appropriation du matériel génétique des « peuples isolés » par le laboratoire mondial « Human genome project [3] ».

En France le professeur Mattéi (ancien ministre) s'indignait en novembre 2000 dans « Le Quotidien du médecin » : « Cela revient à acheter une population comme on le faisait avec les esclaves (...), c'est un problème international dont l'ONU doit se saisir au plus vite ».

Faut-il rappeler l'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme adoptée et proclamée par l'Assemblée générale des Nations-unies le 10 décembre 1948 :

« Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude, l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes ses formes ».

M-H L

Sources : « Le Monde », 19-12-98 ; « Marianne », 11 au 17-09-00 ; « Le Quotidien du médecin », 24-11-00 ; « Expertises », octobre 2003 ; Arte, 25-03-04

LA RÉALITÉ RATTRAPE LA FICTION

Dans le roman Radio free Albemuth, (La Trilogie divine), Philip K. Dick avait imaginé une évolution

« policière » du gouvernement des Etats Unis d'Amérique dès la fin des années soixante. Dans le but de contrôler quiconque était soupçonné de représenter une menace pour l'ordre public, le gouvernement recrutait et employait ceux qu'il appelait « les amis du peuple américain » (APA), c'est-à-dire des agents en civil pouvant se déplacer et intervenir dans le cadre d'une opération « défensive » à l'intérieur du pays, baptisée Mission Check-up, « le terme ayant d'évidentes connotations médicales ». le moins qu'on puisse dire c'est qu'avec l'ANAES, nous disposons aujourd'hui d'une version up to date des APA et de la mission check-up et beaucoup plus présentable que dans la fiction de Dick. En effet, avec les mobiles de sécurité sanitaire les plus plausibles, des ASF (entendez par là des Amis de la Santé des Français) se proposent d'intervenir partout où cela s'avèrera nécessaire pour réduire les risques, veiller à la rationalisation des soins, à l'informatisation des dossiers... Les APA fournissaient à leurs suspects «équipement» obligamment fourni dans une boîte en plastique rouge, blanc, contenant « instructions, indications utiles, modèles » et « imprimées sur beau papier glacé ». Philip K. Dick note à ce propos qu'une telle technique avait initialement été utilisée par les militaires Nord-Coréens sur les prisonniers de guerre américains qui recevaient un bout de papier et stylo, et la consigne d'écrire sur eux ce dont ils se sentaient l'envie. « Les révélations que les prisonniers faisaient sur eux-même étaient stupéfiantes, et surpassaient de beaucoup ce qu'ils auraient confessé sous influence. Quand l'heure d'informer venait, l'homme était son propre pire ennemi, son propre mouchard suprême ». Il est particulièrement intéressant de comparer cet équipement avec la Grille d'auto-évaluation pour le repérage et la prévention des situations de maltraitance dans les établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des enfants et adolescents handicapés ou inadaptés. Comme pour l'«équipement» des APA « Les «questions à se poser» indiquées pour chaque item ont pour objet d'aider à formuler une appréciation. Elles constituent une aide à la réflexion .» Cette Grille est manifestement à rapprocher d'une récente circulaire, concernant la surveillance des établissements médicaux-sociaux confiée aux agents de l'IGAS et des DDASS, dont la visite « est possible à toute heure du jour et de la nuit.» Comme il l'est précisé dans la section II, intitulée « Mettre en œuvre une véritable culture du contrôle » : « Toutes les structures accueillant des enfants et des adolescents doivent trouver normal d'être inspectées même en l'absence de tout signalement, compte tenu de la responsabilité éminente que constitue l'éducation d'un mineur et du pouvoir ainsi conféré à des adultes. » selon cette circulaire, il convient «de généraliser les inspections, celles-ci peuvent même être sollicitées par des structures qui souhaitent améliorer leur fonctionnement ». Une « culture de contrôle » qui s'avance donc parée des meilleurs alibis, démontrant surtout que la santé est devenue un terrain expérimental privilégié de destruction des libertés et d'expansion à tout va des contrôles et plus encore de banalisation de l'état d'exception.

Pierre GINESY

RESISTANCES ICI ET AILLEURS

**PARCE QU'ELLES REFUSENT LE « CASIER JUDICIAIRE
INFORMATISE DE LA SANTE » DONT LE CONTENU EST
DESTINE A LA SATISFACTION D' INTERETS PRIVES**

LES ASSOCIATIONS

ACIS VIPI, ADAS, SOURIEZ VOUS ETES FILME

APPELLENT AU BOYCOTT

**DE LA REPONSE AU FORMULAIRE DES CAISSES
PRIMAIRES D'ASSURANCE MALADIE**

POUR LE CHOIX DU « MEDECIN TRAITANT »

CHRONIQUE DU « DOSSIER MEDICAL A PROBLEMES ».

Dans la mythologie grecque, Cassandre, prophétesse infallible, fut aimée de Zeus qu'elle refusa. Celui-ci se vengea, car plus personne ne la crut. Elle annonça la guerre de Troie et son fameux cheval.

La carte Vitale EST le cheval de Troie des temps modernes. Dans le dispositif de maîtrise des dépenses de santé programmé par le gouvernement actuel, c'est le point de liaison entre patients et professionnels de santé, la pièce maîtresse de la machine en route, la clé de voûte sans laquelle l'édifice ne tient pas.

Grâce à elle, les Caisses pourront collecter toutes les données du « risque santé » inscrites dans le Dossier Médical Personnel, comme une valeur marchande et échangeable.

Tout patient sera suivi à la trace dans son « parcours de soins », tout médecin pourra se voir opposer un système de traitements « médicalement corrects et standardisés » définis par les autorités sanitaires ou les assurances, à qui il sera possible de choisir ses « sociétaires » en fonction du bénéfice attendu et bien sûr d'augmenter les primes pour les patients à risque.

En effet, la lecture du projet de convention médicale montre que les issues principales semblent obturées, chacun voyant son intérêt immédiat en oubliant les conséquences à long terme :

Le médecin choisissant de respecter les consignes d'une convention, qu'il se croit obligé de signer pour survivre, voudra éviter toutes les pénalités financières ou disciplinaires réservées à celui qui ne voudrait pas collaborer. Sans être conscient de l'importance du risque de perte du secret médical garant des libertés individuelles, il acceptera peu à peu les protocoles tout faits que l'Administration imposera pour conditionner le remboursement.

Le patient moins remboursé s'il ne choisit pas de « médecin traitant », s'il consulte un spécialiste directement, opérera donc pour un remboursement meilleur, sans se rendre compte du danger de voir ses données de santé informatisées, hébergées et consultables sur Internet. Que deviendront les traitements individualisés sortant des cadres définis par les technocrates ?

Pour que le Dossier Médical Personnel ne devienne pas l'élément clé d'un Désastre Médical Programmé, pour gripper la machine et désamorcer le dispositif qui se met en marche, informons sans relâche patients et médecins des risques encourus par ce système ; organisons pied à pied le boycott intégral du « Médecin Traitant », refusons de présenter ou d'utiliser la carte Vitale.

Souvent, les moments dramatiques des histoires des peuples sont ceux où des choix se sont imposés : soit fuir pour survivre et lutter de l'extérieur, soit rester pour résister chacun à sa manière.

Les options sont là devant nous. Prenons le temps de méditer quelques maximes pouvant éclairer nos décisions. Ce sont là quelques témoins d'espérances cachées.

Montre la lune à un idiot : il ne regardera que ton doigt (proverbe chinois)

Le complice de la corruption est souvent notre propre indifférence (Bess Myerson, 1974)

Les plus ardents des feux de l'Enfer sont réservés à ceux qui, en période de trouble moral, se résignent à la neutralité (Dante Alighieri, 1265-1321).

Un médecin à Montbéliard (25)

COLLECTIF « RESISTANCE A LA DELATION »

Un collectif national « Résistance à la délation » regroupant environ 45 collectifs s'est formé fin 2004. Ces collectifs sont constitués de citoyens et de salariés du secteur public des secteurs sanitaire et social, de l'Education nationale, des collectivités locales...

Il refuse le projet de loi de prévention de la délinquance (cf discours de M. de Villepin et de M.Chirac).

Ce projet de loi veut mettre en place : « Fichage de toute personne en difficulté sociale ou psychologique (et ce dès la petite enfance), obligation pour les différents professionnels d'informer le maire, stage de parentalité pour les parents d'enfants absentéistes, développement de la vidéosurveillance (largement subventionnée), projet de fichage des personnes passant par les urgences psychiatriques...

Action du Collectif : actions d'information, préavis de grève par des syndicats qui soutiennent les salariés concernés, manifestations.

« SIMPLES CITOYENS » CONTRE MINATEC

Un collectif grenoblois qui s'appelle « Simples citoyens » dénonce et refuse l'installation de Minatec dans l'Isère.

Minatec doit être selon ce collectif que nous citons : « le plus important centre de recherche, de formation et d'application sur les nanotechnologies en Europe (Silicon Valley iséroise).

[...] Sous couvert de médecine ou de progrès, ce sont aussi des projets de manipulations corporelles, de contrôle cérébral à distance et de standardisation des êtres humains dont les applications se rapprochent plus des cauchemars eugénistes [...] que d'une quelconque « amélioration » des libertés individuelles, du lien et de la diversité sociale [...] nous savons qu'avec Minatec, nous perpétons la dépossession de nos vies par un système économique, politique et technologique totalitaire ».

Article : « Occupation du chantier Minatec-Lundi 13 décembre 2004 », <http://paris.indymédia.org/imprime-article.php?id-article:29923>

TEMOIGNAGE

Depuis que la carte Vitale existe je tente de résister en ne l'utilisant pas. J'ai ainsi dû au début changer de pharmacie qui m'avait enregistré pour le mois sur son ordinateur en tiers-payant .

Et je paie les médicaments.

Il y a seulement 2 mois que les pharmaciens m'interrogent sur le fait que je n'utilise pas la carte de façon à la fois admirative et amusée.

Ma pharmacienne me dit qu'elle espère que la carte Vitale 2 ne verra pas le jour. Elle se voit embarrassée à l'idée de refuser des médicaments alors que le malade demande souvent à sa voisine de venir chercher des médicaments.

Pour la première carte Vitale, autour de moi les gens étaient contents de se voir rembourser vite.

-Le 22 .12.2004- F.VITOUX

LETTRE OUVERTE AUX ORGANISATEURS ET INTERVENANTS DES SIXIEMES AUDITIONS DE LA SANTE

Cette lettre rédigée le 29 novembre 2004 par les associations ADAS (Association de Défense des assurés sociaux, 4, rue de Cardurand, 44600 Saint-Nazaire) et ACIS VIPI a été adressée aux organisateurs et intervenants pour protester contre les modalités de cette réunion qui s'est déroulée le 1^{er} décembre 2004 au Palais du Luxembourg. L'intégralité de cette lettre se trouve sur le site internet de l'ADAS.

CEREMONIE DES BIG BROTHER AWARDS

Elle se déroulera le 21 janvier 2005 à partir de 20 h au centre culturel La Clé à Paris (6^{ème})

AILLEURS

Etats-Unis

Des Américains refusent l'application d'une loi liberticide (Patriot act, votée 6 semaines après les attaques du 11 septembre 2001).

Cette loi accroît de façon tellement inquiétante les capacités de surveillance de la population par l'état (appels téléphoniques, e-mails, emprunts de livres dans les bibliothèques, relevés bancaires, etc...) que 3 états et 235 villes se sont rebellés.

Ils ont annoncé qu'ils n'appliqueraient pas cette loi sur leur territoire; ils contestent la législation nouvelle, mettent en garde contre les dérives de la lutte anti-terroriste et accusent le gouvernement d'abus de pouvoir.

Des manifestants ont brandi des slogans dénonçant la suppression des droits civils au nom du patriotisme.

Islande

Double victoire à la suite des actions judiciaires engagées contre le Parlement islandais : à lire dans la rubrique « aspects juridiques ».

-

-

-

-

-

Thèmes :

- *Argent public p2,14*
- *Associations p 3,8,12,16*
- *Boycott p16*
- *Carte Vitale p2,5,16,17,18*
- *Cryptographie p9*
- *Cybercriminalité p9*
- *DMP p2,4,5,7,10,16*
- *Gène p12*
- *Ecoutes téléphoniques p4*
- *Esclavage p11,12,13*
- *Estonie p12*
- *Insécurité p9,12*
- *Islande p3,12,18*
- *Mécaniciens p9*
- *Ministre p12,13*
- *Multinationales p6,8*
- *Nanotechnologies p17*
- *Patriot Act p18*
- *Professionnels de santé p2,16,17*
- *Racket p9*
- *Réseaux informatisés p2,4,5*
- *Santé publique p12*
- *Secret professionnel p2,4,7,16*
- *Syndicats p17*
- *Travailleurs sociaux p17*
- *Tonga (îles) p12*
- *Violence p9*

Industriels, sociétés commerciales :

- *Autogen p12*
- *Axilog, Axisanté p8*
- *Calystène p2*
- *Cegedim p6*
- *Decode Genetics p 3,4,12,18*
- *Hoffman-Laroche p12*
- *IMS p6,7*
- *Medasys p2*
- *Medcost p2*
- *Minatec p17*
- *Nestlé p8*
- *R2 i Santé p2*
- *Softbank p9*
- *T-mobile p9*
- *Visiodent p8*

ACIS VIPI
9, route de Toulouse
31180 CASTELMAUROU

Publication éditée par l'association
ACIS VIPI
ISSN : 1767-3909
Octobre /Novembre/Décembre 2004
Numéro 4

Acis Vipi, association régie par la loi 1901 pour la protection de la vie privée , de l'image, contre l'informatisation de la société.

Son objet est de mettre en œuvre tous les moyens de contestation et de lutte contre l'appropriation par l'Etat, les personnes physiques et morales, les organismes privés du secteur public et privé, des données de la personne humaine (droit à l'image, vie privée, données génétiques, intégrité physique et morale, propriété intellectuelle...)

*Dénoncer l'informatisation, la numérisation, les télétransmissions, la carte Vitale, la vidéosurveillance, traçage de la vie privée. Refuser commerce de ces données.
Etablir historique, coût, risques sanitaires et sociaux des choix de l'informatisation, des nouvelles technologies.*

Directrice de publication :

LAURENT Marie-Hélène

Comité de rédaction :

BRUNET-DUCOS Vanessa

CATUSSE Maryvonne

CLAVERANNE Yvette

LAURENT Marie-Hélène

Je désire adhérer à l'association ACIS VIPI :

Nom :.....**Prénom :**.....

Adresse :.....



.....
.....
Profession (facultatif) :.....

Montant de l'adhésion : 15 €

Chômeurs, précaires : 5 €

* - propos tenus par la Présidente d'un syndicat d'infirmières.

* - Michel GENTOT, ancien président de la CNIL:" L'informatique est, par définition, dévoilante"

* - Medcost est la première société à avoir investi ce marché en 1995 (année du plan Juppé), source "Le Revenu"du 14-06-02

* - Formule employée dans le magazine « le Revenu » du 14 – 06 –2002 pour présenter le logiciel « Rithme »de la société Planet Health Care; cette société a reçu , lors de sa création en mai 2000, une subvention de l'ANVAR de 220 000 euros.

? - Voir Edito de « Libertés ? »n°3 ; pour information : le chiffre d'affaires pour 2004 était de 425 millions d'euros (« Le Journal des finances », 26 au 22-10-04)

? - « gestion » : « marketing » ; « force de vente » : « selling »

[①] Association française de pédiatrie ambulatoire , 110, Avenue Gustave Eiffel-21000 Dijon / tél : 03 80 41 77 09

◇ Titre de l'article

* - Offre publique d'achat, terme employé par Camille Ferrand dans « Marianne », du 17-09-2000.

* - Les assurances sont engagées dans son capital.

[②] Arte, documentaire du 25-03-04 (« Un monde à vendre »)

[③] Ce laboratoire est fortement implanté en Chine.